

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025053Planifi avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 25/03/2025
Objet : convention de mise à disposition du 30 avenue Millet au profit du centre de planification

Nature : Arrêtés individuels
Matière : Domaine et patrimoine - Locations
Date de télétransmission : 25/03/2025 Agent de transmission : AUTOMATE
Acte : DFCAJI_D2025_053 convention d_occupation 30 avenue Millet au profit du Centre de planification.pdf
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250325-2025053Planifi-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/03/2025



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

DIRECTION DES FINANCES,
DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES
AFFAIRES JURIDIQUES
ET IMMOBILIERES
DCPAJI_D2025_053

**CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX
DU DISPENSAIRE POLYVALENT D'HYGIENE SOCIALE
SIS 30, AVENUE MILLET A TOURCOING AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION « CENTRE DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE »**

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature DFCPAJI AR2024_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'Association « Centre de Planification et d'Education Familiale » qui est fortement impliquée dans la vie associative tourquennoise et a souhaité bénéficier de nouveau d'un lieu pour organiser ses activités de planification et d'éducation familiale, la précédente convention d'occupation étant arrivée à expiration ;

Considérant l'avis favorable émis par la Ville de TOURCOING pour reconduire la mise à disposition des locaux du Dispensaire Polyvalent d'Hygiène Sociale situé 30, Avenue Jean Millet à TOURCOING ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De renouveler la convention passée avec l'Association « Centre de Planification et d'Education Familiale » pour occupation à titre gratuit des locaux situés 30, Avenue Jean Millet à TOURCOING.

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction dans la limite de 4 ans, sauf dénonciation par le preneur sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux, sans perception de loyer compte tenu de la mission d'intérêt général assurée par l'Association « Centre de Planification et d'Education Familiale ».

Article 3 : Les frais de nettoyage feront l'objet d'un règlement par l'Association « Centre de Planification et d'Education Familiale » sur la base par jour ouvré d'une heure de nettoyage du lundi au jeudi, plus deux heures le vendredi soit un total hebdomadaire de 6 heures.

Les factures seront émises trimestriellement à termes échus, c'est-à-dire fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre, au tarif départemental en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année qui, au 1^{er} janvier 2025 est de 19.88 €.

Le règlement devra être effectif dans le mois suivant, soit, avant la fin avril, la fin juillet, la fin octobre et la fin janvier de l'année suivante.

Article 4 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions et une ampliation sera remise à l'Association « Centre de Planification et d'Education Familiale ».

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de LILLE 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Téléréours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 6 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

25 MARS 2025

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER,
Premier Adjoint au Maire
délégué aux Affaires Juridiques

Certifié exécutoire le : 25/03/2025

Certifié affichée le : 25/03/2025

